



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe Centre-Val de Loire

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 18 avril 2025

Monsieur le Président,

Le 23 décembre 2024, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le dossier relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de votre territoire pour la construction d'un bâtiment logistique à Garancières-en-Beauce (28).

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 122-21 du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Jérôme PEYRAT

Monsieur Benoît PELLEGRIN
Président de la communauté de communes de Cœur de Beauce
ZA de l'Ermitage
1 rue du Docteur CasimirLebel
28 310 JANVILLE-EN-BEAUCE